REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

AS 23-034

DÉCISION

ADOPTANT LE MARCHÉ M23918 RELATIF AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE GRIBOUILLE ET LES VACANCES 30 JUIN 2023

Le Maire, président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.),

VU le code de l'action sociale et notamment l'article R123-21

VU la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
n° 2023-2 du 16 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au président et prévoyant les délégations de signature nécessaires en cas d'absence ou d'empêchement,

VU le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 et notamment son article R2122-8,

VU le budget du CCAS,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de disposer d'un marché pour le spectacle « Gribouille et les vacances » présenté le 30 juin 2023,

CONSIDERANT que le marché est conclu selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un marché non reconductible,

CONSIDERANT que le montant du marché s'élève à 333 €,

CONSIDERANT que l'offre présentée par l'association la Compagnie « levez le rideau ! » est avantageuse économiquement et techniquement pour le CCAS de Créteil,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le marché M23918, présenté par l'association Compagnie « Levez le rideau ! » sise 185 bis quai de Valmy à PARIS (75010) relatif à la cession du droit d'exploitation du spectacle « Gribouille et les vacances » présenté le 30 juin 2023, est adopté.

ARTICLE 2 : La dépense afférente à ce marché, fixée à 333,00 € (trois cent

Accusé de réception en préfecture
094-269401329-20230629-lmc114523-AR
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

trente-trois euros) sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget du CCAS de Créteil.

ARTICLE 3 : un exemplaire de la présente décision sera adressé à :
Madame la Préfète du Val-de-Marne,
Madame la Directrice du CCAS, pour exécution,
Monsieur le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Créteil.

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil d'administration.
Communication sera donnée au conseil d'administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Créteil, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Le Président du C.C.A.S.

Laurent CATHALA

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-269401329-20230629-lmc114523-AR
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-269401329-20230629-lmc114523-AR
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023